

Préavis de grève

CFDT-CULTURE



SNSD CGT Culture



SGAC CGT Culture



Paris, le 6 juin 2024

À l'attention de Madame la Ministre de la Culture

Objet : Préavis de grève pour la journée du 18 juin 2024

Madame la Ministre,

La CFDT-CULTURE, le SNSD CGT Culture et le SGAC CGT Culture, vous informent par la présente de leur décision de déposer un préavis de grève pour la journée du 18 juin 2024. Cette action de grève concerne spécifiquement la situation des Inspecteurs et Conseillers de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle (ICCEAAC).

Conformément à la législation en vigueur, nous vous informons que ce préavis couvre l'ensemble des personnels du ministère de la Culture, qu'ils soient permanents, contractuels ou vacataires ainsi que les ICCEAAC en détachement, et ce pour une durée de 24 heures à partir de 0 heure le 18 juin 2024.

Motivations de ce préavis de grève :

1. Demande d'organisation d'un concours de recrutement tous les deux ou trois ans en fonction des besoins des autorités d'emploi et en cohérence avec la GAEC ;

2. Réforme du décret statutaire des ICCEAAC

Nous demandons une révision approfondie du texte réglementaire afin de garantir un parcours de carrière en adéquation avec les missions actuelles des ICCEAAC et la prise en compte de leur expérience professionnelle antérieure (corps de deuxième carrière) ;

3. Réévaluation des grilles salariales

Les grilles salariales actuelles ne reflètent pas les qualifications, l'engagement et les responsabilités des ICCEAAC au ministère de la Culture.

Nous réclamons une réévaluation significative des rémunérations pour aligner les salaires sur ceux des corps équivalents ;

4. Amélioration des perspectives de carrière

Les perspectives de carrière pour les ICCEAAC sont actuellement limitées. Nous demandons la mise en place de parcours professionnels cohérents et lisibles intégrant de réelles possibilités de mobilité professionnelle, les missions

.../...

d'encadrement supérieur, des promotions plus nombreuses reflétant la réalité des métiers des ICCEAAC ;

5. Conditions de travail

Les conditions de travail en administration centrale, en service déconcentrés et dans certains établissements publics sont devenues inacceptables, avec des effectifs insuffisants et des charges de travail excessives. Nous réclamons une augmentation des moyens humains et matériels pour permettre aux ICCEAAC de mener à bien leurs missions dans de bonnes conditions.

Dans le cadre de ce préavis, nos syndicats participeront à toute négociation qu'il vous appartiendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du travail sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la
CFDT-CULTURE



Alexis Fritche,
Secrétaire général
de la CFDT-CULTURE

Pour le
SNSD CGT Culture



Emmanuel Georges,
Secrétaire général
du SNSD CGT Culture

Pour le
SGAC CGT Culture



Thomas Labey,
Secrétaire national
du SGAC CGT Culture